

L'esprit démocratique des lois

DOMINIQUE SCHNAPPER

Milan, 8 septembre 2014

L'ordre démocratique repose sur un principe d'inclusion des hommes dans une même organisation politique dont la vocation est universelle. Il est fondé sur l'idée, issue de l'inspiration des Lumières, que la Raison est commune à tous les êtres humains et sur la valeur de la liberté. Quels que soient les fragilités et les dévoiements de la démocratie, nous ne devons jamais oublier que c'est un projet d'émancipation des hommes. Les sociétés démocratiques sont les plus libres, les plus tolérantes, les plus riches et les moins inégales qu'on ait connues dans l'histoire.

Mais c'est aussi un régime fragile parce qu'il repose sur un principe de renversement du monde social, tel qu'on en fait quotidiennement l'expérience. Il affirme l'égalité civile, juridique et politique de tous ses membres, alors que ceux-ci sont bien évidemment divers par leurs origines ethniques ou religieuses, inégaux par leurs capacités et leurs conditions sociales d'existence. L'ordre démocratique oppose un principe abstrait – la citoyenneté – à l'expérience quotidienne que nous faisons de la vie sociale, dans laquelle tous sont différents et, pour reprendre une expression critique fameuse, dans laquelle « certains sont plus égaux que d'autres ». L'ordre démocratique repose sur l'idée que doivent être transcendées les croyances religieuses, qui, selon l'étymologie du terme, relient les hommes, ainsi que les affiliations ou les fidélités à des collectivités particulières, et cela au nom du lien de citoyenneté qui est de nature juridique et rationnelle. Ces fidélités ou ces affiliations, qu'elles soient religieuses ou ethniques, sont vécues par les individus comme spontanées et « naturelles », quand le lien de citoyenneté peut leur apparaître artificiel. La démocratie implique que soient intériorisées par tous les individus les valeurs démocratiques selon lesquelles, par delà les différences et les inégalités, tous les citoyens ont une égale dignité, doivent être traités également et ont un droit égal à participer à la vie publique.

L'ordre démocratique est fragile, il est soumis à un double risque : celui de ne *pas* être *assez* démocratique, et celui d'être *trop* démocratique, en devenant, pour prendre un terme emprunté à Montesquieu, « extrême ». Les démocraties risquent de se corrompre soit par la négation soit pas l'exagération de leurs principes, en d'autres termes, soit par leurs manquements, soit par leurs excès.

Pas assez démocratique ou les manquements

La littérature sociologique et l'air du temps insistent sur les manquements. Parce qu'ils sont trop évidents, j'en traiterai plus rapidement, non qu'ils soient négligeables, mais ils sont désormais bien connus. A la suite de leur découverte du monde fini et de leur supériorité technique pendant cinq siècles, les Européens ont initié, dans certains cas, et poursuivi, dans d'autres cas, la constitution de sociétés coloniales dont l'organisation était directement contradictoire avec leurs propres principes, puisqu'elles étaient fondées sur l'existence et la légitimité proclamée de statuts civils, juridiques et politique différents et inégaux à l'intérieur de la même société. Par-delà les jugements moraux et politiques qu'on peut porter sur les effets de la colonisation, il y avait là une contradiction fondamentale. Les colonisés ont d'ailleurs su l'utiliser pour revendiquer leur indépendance au nom des principes mêmes dont

les colonisateurs se réclamaient sans les appliquer dans leurs colonies. Aux Etats-Unis, société démocratique par excellence, la longue histoire de l'esclavage puis, après l'émancipation juridique, de la marginalisation sociale des descendants, réels ou supposés, des esclaves transportés d'Afrique démontrent, là encore d'une manière évidente, que les principes démocratiques ne s'imposent qu'avec difficulté. Les formes, toujours renouvelées ou recyclées, de l'antisémitisme dans les pays européens comme dans les nations créées dans le monde par les Européens, en sont une autre illustration. Les juifs, qui furent des citoyens loyaux et souvent enthousiastes au temps des nations triomphantes, furent pourtant toujours accusés de n'être pas de vrais Français, de vrais Italiens ou de vrais Hongrois, sans même évoquer les périodes où ils furent discriminés ou persécutés. On peut aussi analyser l'exclusion de fait des femmes de la vie publique jusqu'à une date récente et la réticence avec laquelle elles y sont encore aujourd'hui accueillies. Mme Thatcher et Mme Merkel continuent à être perçues comme des exceptions et pourtant elles ne font que prendre la suite de la reine Elizabeth de l'Angleterre du XVIème siècle ou de la tsarine Catherine du XVIIIème siècle qui n'attendent pas la démocratie pour exercer le pouvoir. L'effet des idées démocratiques se heurte dans le cas des femmes à des préjugés profondément enracinés qui semble interdire ou, en tous cas, ralentir l'application des principes démocratiques. Il faut évidemment citer dans ces manquements à l'idéal démocratique les inégalités sociales. L'aspiration à l'égalité des situations sociales est intimement lié à l'égalité juridique et politique. Pourtant les inégalités se maintiennent et même se renouvellent.

Pour le dire en termes plus généraux, la démocratie est une utopie créatrice, qui invoque des principes impossibles à appliquer tels quels – la liberté et l'égalité de tous -, en sorte que les critiques sont toujours justifiées lorsqu'on compare les réalités sociales telles qu'on peut les observer et les vivre aux principes dont les démocrates se réclament.

x

J'insisterai plus longuement sur les excès ou les exagérations et les risques que comportent ces excès et ces exagérations. Manquements, d'un côté, et exagérations, de l'autre, ne sont d'ailleurs pas en opposition. Ils s'influencent réciproquement, ils coexistent et éventuellement ils se renforcent tant les démocraties sont des régimes aussi improbables que fragiles.

Les démocraties se corrompent donc quand elles deviennent excessives ou « trop » démocratiques

Pour analyser les risques de dérives, j'ai mobilisé le cadre analytique de Montesquieu et son concept de *corruption* des régimes politiques. Selon Montesquieu, tout régime politique risque de se *corrompre* lorsque les hommes ne se conduisent plus selon le principe qui l'organise. Or, le principe de la République est, selon lui, la « vertu », c'est-à-dire « l'amour des lois et de la patrie », ce qui signifie que les individus doivent manifester « la préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre ». Dans nos sociétés individualistes et riches, reste-t-il quelque chose d'une préférence pour l'intérêt public aux dépens des intérêts des individus ? *Not in my courtyard* résumait nos amis anglophones quand ils veulent décrire la réaction de ceux qui refusent qu'on installe près de chez eux une antenne qui doit servir à des milliers de personnes...

Je voudrais partir d'une proposition simple. La légitimité de la communauté des citoyens repose sur l'autonomie, la liberté et l'égalité des individus-citoyens. Ces principes, qui

fondent l'ordre politique de nos sociétés, risquent d'être dévoyés si les hommes perdent le sens des limites et des bornes de la vie collective et de la condition humaine. Or l'*homo democraticus* risque de céder à la tentation de l'illimité, ce que les Grecs avant nous avaient appelé l'*ubris*. Cette tentation s'est étendue progressivement à tous les domaines de la vie collective et personnelle. Si elle venait à ne plus être contrôlée par la raison et les institutions, elle remettrait en question le principe même de la démocratie, sa « vertu » pour continuer dans le vocabulaire de Montesquieu.

Or, il existe une triple dynamique qui pourrait conduire les hommes à céder à la tentation de l'*ubris* et à dériver vers une démocratie « extrême », toujours pour poursuivre dans la langue du même auteur : la dynamique de la science, la dynamique du capitalisme et la dynamique de la démocratie.

La première, celle de la science, pose qu'aucune limite ne peut être apportée à l'effort de comprendre. L'*homo democraticus* entretient le projet de maîtriser la nature par la science. L'esprit critique qui est au fondement de l'esprit scientifique est fondé sur la conviction qu'il n'existe pas de borne intrinsèque au développement de la connaissance.

La deuxième dynamique est celle du capitalisme qui vise à produire toujours plus de biens et de services de manière toujours plus efficace et toujours plus rapide. Le capitalisme est entraîné dans un mouvement sans fin pour accroître ces biens et ces services.

C'est la troisième dynamique, la dynamique démocratique dont il sera question ici et la manière dont, si elle devenait excessive, elle pourrait trahir les principes mêmes qui la fondent.

Etant donné sa vocation universelle, la démocratie ne comporte en tant que telle pas de limites intrinsèques. La démocratie moderne, telle que nous la connaissons en Europe de l'Ouest, risque toujours de ne plus être une « démocratie réglée », pour reprendre le terme de Montesquieu, mais « extrême ». Car il est de la nature de la dynamique démocratique de se diffuser hors du domaine strictement juridique et politique qui lui est propre et de s'étendre à tous les secteurs de la vie sociale, jusqu'aux relations les plus intimes. Sous l'effet de cette dynamique, la démocratie risque de se « corrompre » en devenant « extrême ». Si elle n'était pas contrôlée, l'autonomie pourrait se « corrompre » en indépendance, la liberté pourrait se « corrompre » en licence, l'égalité pourrait se « corrompre » en indistinction.

L'Autonomie.

Il ne faut pas négliger la tradition philosophique selon laquelle l'exercice de l'autonomie ne consiste pas à céder au caprice individuel du moment. L'individu-citoyen moderne a été libéré des déterminations familiales et communautaires, mais ce détachement n'a de sens que s'il se conjugue avec des attachements et des engagements librement choisis et respectés. L'autonomie ne signifie pas le refus de toute dépendance et de toute contrainte. La liberté se déploie à l'intérieur des règles communes et grâce à elles. C'est rappeler une grande tradition de la philosophie politique, de Locke à Kant et Rousseau. Il faut maintenir la distinction entre l'autonomie, fondement de la légitimité de la communauté des citoyens, et l'indépendance ou, en d'autres termes, entre le sujet et l'individu. L'indépendance, à savoir la volonté de l'individu de faire ce que lui dictent son caprice et ses intérêts du moment, ne se confond pas avec l'autonomie, c'est-à-dire avec la volonté du sujet de maîtriser son action au nom de

normes et de principes universels, qui doivent être d'autant plus respectés qu'ils sont librement élaborés et critiqués.

La Promesse républicaine repose précisément sur cette distinction entre l'autonomie et l'indépendance. Si l'autonomie se transformait en refus de toute dépendance, de tout attachement et de tout engagement, la démocratie extrême pourrait ne plus assurer aux individus la protection qu'offrent les institutions, les routines et les évidences partagées. Ces dernières nourrissent la confiance réciproque des individus et sont nécessaires pour tisser ces « nombreux liens invisibles », pour reprendre une formule de Marcel Mauss, qui permettent de répondre aux attentes des individus dans la vie collective. Sans reconnaissance institutionnelle des droits d'autrui, il n'est point de liberté. Le contrôle que les institutions exercent sur les individus permet que la république soit « réglée » et non « extrême » - toujours les concepts de Montesquieu -, qu'elle demeure fondée sur l'autonomie des individus et qu'elle ne soit pas remise en cause par l'attachement premier des individus à leur indépendance. Rappelons que la « vertu », principe de la République, c'est de manifester « la préférence continue de l'intérêt public au sien propre ».

La liberté

deviendrait licence si elle ne s'exerçait plus à travers le respect des institutions qui l'organisent. Tous les peuples ont une aspiration à la liberté politique – rappelons l'exemple des dissidents soviétiques et chinois ou des peuples des « printemps arabes ». Mais ils ont besoin de temps et d'éducation pour apprendre à créer et respecter les institutions qui rendent cette aspiration effective. L'acte révolutionnaire vers la liberté est plus facile et plus romantique que le respect quotidien des pratiques de l'Etat de droit, qui risquent d'apparaître à l'*homo democraticus* formelles et lentes. L'exemple de la naissance de la démocratie en France ou en Italie l'illustre, plus d'un siècle a été nécessaire pour qu'elle soit stabilisée.

Il faut du temps, parce que la démocratie est le contraire de naturelle. Il faut une éducation longue pour apprendre à la pratiquer. Elle repose sur l'idée de renversement du monde social : l'égalité politique de personnes de conditions et de capacités inégales. Elle repose sur un principe de séparation, séparation du politique et du religieux, séparation des pouvoirs pensée par Montesquieu, séparation des institutions et des personnes qui les ont en charge – rien de moins spontané. Il faut donc du temps pour qu'elle s'établisse et cet apprentissage n'est jamais totalement acquis. Elle repose sur le respect des institutions, le respect de la loi et de la légitimité démocratique, le respect de la justice, le respect des valeurs collectives dans l'ordre privé. Etre démocrate, c'est créer et respecter des institutions démocratiques. Or, le citoyen est par nature critique. La critique des pratiques et des hommes en charge des institutions qui fonde l'ordre démocratique est souhaitable et légitime, c'est le signe de la liberté politique. Mais il y aurait un risque de dérive si cette critique aboutissait à remettre en cause les institutions elles-mêmes. Ce sont les institutions qui, en organisant la démocratie, lui donnent son véritable sens. Qu'est ce qu'une liberté qui n'est pas garantie par le droit ?

Or, aujourd'hui, les citoyens des démocraties les plus stabilisées, sous l'effet des nouveaux moyens de communication, risquent d'être enclins à critiquer la lenteur et le formalisme inhérents au fonctionnement des institutions. Les démocrates, par définition citoyens critiques, risquent d'en venir à contester, par-delà les institutions elles-mêmes, le fait même de l'institution et des normes qui lui sont liées.

Il est vrai que dans toute société humaine, les normes ne sont pas transmises telles quelles au cours du temps, elles sont réinterprétées par les générations successives, mais il s'agit ici non

de cette réinterprétation, mais du rapport nouveau et critique non seulement au contenu de ces normes et aux comportements de leurs responsables, mais à l'idée même de norme dans une société individualiste. La démocratie est réflexive en ce que ses membres n'admettent aucune norme sans l'avoir soumise à leur réflexion critique. A partir de cette critique légitime, signe et condition de la liberté politique, il existe un risque qu'elle devienne excessive. Il faut aussi critiquer la critique, c'est-à-dire la relativiser et la conjuguer avec le respect des institutions qui sont légitimes parce qu'elles respectent les règles de droit. La possibilité des excès est liée au privilège que s'accordent les individus démocratiques à remettre en cause toutes les normes héritées. En soumettant à leur critique les normes et les institutions qui assurent une forme de permanence de l'ordre social par delà le renouvellement des générations et des expériences, la démocratie pourrait alors cesser d'être « réglée » pour devenir « extrême ». Dans ce cas, pourrait-elle maintenir le minimum de stabilité dans le temps que requiert toute organisation de la vie en commun, par-delà les émotions du moment et le renouvellement des générations ? Une société doit assurer la transmission des valeurs communes qui lui donnent sa spécificité et son sens.

Egalité

L'idée d'égalité, de son côté, risque de se corrompre et de sombrer dans la recherche non seulement de l'égalité, mais de l'identité de tous. L'Autre ne serait pas seulement égal en dignité, il ne devrait pas seulement être civilement, juridiquement et politiquement égal aux autres, il devrait être semblable ou identique.

La démocratie est organisée sur l'égalité des relations entre les membres de la collectivité. *L'homo democraticus* d'aujourd'hui a profondément intériorisé l'idée de l'égalité fondamentale de tous les individus, en sorte qu'il est tenté de juger que toute distinction ou même toute catégorisation est discriminatoire ; que toute différence est inégalitaire ; que toute inégalité est inéquitable. Ainsi pourrait naître la dérive vers l'indistinction, « corruption » de l'égalité. La société des égaux, égaux en tant que sujets de droit, peut-elle ne pas dériver vers la tentation de créer une société des semblables ? Si les citoyens sont égaux en dignité, s'ils disposent des droits civils, juridiques et politiques égaux, ils ne sont pas pour autant semblables. La fascination de la « semblabilité » au nom de l'égalité est une dérive qui menace les démocraties.

Depuis les ouvrages de Thorsten Veblen écrit à l'aube du XXe siècle, *La classe de loisir* et d'Edmond Goblot à la fin des années 1920, *La barrière et le niveau*, les sociologues ont justement insisté sur l'effort des individus pour se distinguer des autres et à affirmer à leurs dépens la supériorité de leur propre statut social. Pierre Bourdieu a fait de la « distinction » le principe même de la vie des hommes en société, dont le souci premier serait de marquer la différence d'avec le vulgaire. En analysant cette volonté de distinction, ils dénoncent, plus ou moins explicitement, une société qui reste effectivement inégale dans ses relations et dans ses pratiques malgré la proclamation de l'égalité politique de ses membres. Or, la recherche de la distinction existe parce que tous les individus sont formellement égaux. Dans un monde de statuts différents, elle n'a pas lieu d'être : la position de chacun est fixée une fois pour toutes par la naissance. Le monde de l'égalité démocratique est celui de l'égalité des statuts juridiques, ou « égalité formelle », et de l'aspiration à l'égalité « réelle », pour reprendre la distinction classique de la critique marxiste. C'est à l'intérieur de ce monde que se manifeste et prend sens la recherche passionnée des individus démocratiques de démontrer leur supériorité sociale et de ne pas sombrer dans l'indistinction.

La passion de l'égalité, dont Tocqueville a laissé une analyse éclatante, risque de remettre en cause la séparation des ordres, des personnes et des valeurs qui est au principe de la démocratie. La démocratie repose sur un principe de séparation, séparation de la vie privée et de la vie publique, de l'Etat et de la société civile, du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, du pouvoir médiatique et du politique, du politique et du religieux, de l'institution et des titulaires de ces institutions. Au nom de l'égalité, on risque de dévier vers la confusion des ordres, mais aussi vers l'indistinction des personnes et l'indistinction des valeurs.

Les premiers signes illustrant les risques de dérive vers la confusion des ordres, nous pouvons les observer, entre autres exemples, dans la juridicisation croissante du politique et la politisation du judiciaire, dans la médiatisation des hommes politiques et de leurs familles sur le modèle des héros de nos temps, les sportifs et les chanteurs, dans l'expression plus affirmée des identités particulières, religieuses et ethniques, dans l'espace public, dans l'acquisition et la manipulation du pouvoir médiatique par les plus riches ou les plus puissants. On observe même l'intervention du judiciaire et du législatif dans l'ordre de la connaissance. Cela ne devrait pourtant être ni aux juges ni aux parlementaires ni aux fonctionnaires de la recherche de trancher dans les débats historiques – c'est le travail des historiens – ou dans les débats scientifiques – c'est le travail des hommes de science. Cette indistinction croissante des ordres de la vie collective est contraire à l'esprit du pluralisme démocratique.

La société démocratique se veut auto-constituée, elle ne fonde sa légitimité ni sur un Dieu ni sur la tradition ni sur la nature. Elle entend instaurer un ordre humain autonome. Longtemps le rapport entre les sexes et les générations ainsi que l'origine ethnique paraissaient inscrits dans la nature biologique des êtres humains. On disait volontiers que le parlement anglais pouvait tout faire sauf changer un homme en femme : là était une limite qui paraissait absolue. Aujourd'hui, ni le sexe ni la génération ni l'origine ethnique ne sont plus considérés comme naturels, allant de soi. Ils sont de plus en plus conçus comme le fruit d'un choix libre. Au nom de l'égalité de tous, le passage d'un individu d'un sexe à l'autre est devenu un droit de l'homme, le mariage peut unir deux personnes indépendamment de leur sexe biologique. Des sociologues prônent pour que chaque individu puisse choisir son groupe ethnique au nom d'une *postethnic America*. Il ne devient pas impossible que, par la contestation de toute espèce de limite, les démocrates passent de l'aspiration légitime à l'égalité des personnes à une indistinction dans laquelle aucune catégorie claire n'existerait plus pour guider et légitimer les comportements. Cette évolution pousse à poser la question : peut-on « faire société » sans partager une conception du monde et des relations entre les êtres humains, en négligeant les grands principes de la tradition qui, dans toutes les sociétés historiques connues, ont réglé la réciprocité, la parenté et l'alliance ?

Les démocrates sont relativistes. La critique de la pensée essentialiste est au coeur des sciences humaines comme de la pensée démocratique. La distinction des divers ordres de la pensée ou de la société – opinion et savoir, engagement et connaissance, intuition et démonstration, politique et religion - est la condition même de l'exercice de la raison en même temps que de la démocratie. Mais si le relativisme devenait absolu, s'il dominait les conceptions intellectuelles et morales des individus démocratiques, il n'existerait plus de distinction entre la justice et l'équité, l'analyse de la société et l'engagement politique, la constatation des faits (même s'ils sont philosophiquement toujours construits par le chercheur) et le jugement de valeur.

Le relativisme que nous partageons tous, en tant que démocrates et en tant que chercheurs, pourrait alors dériver vers ce qu'on peut appeler, à la suite de Selim Abou, le relativisme

absolu et conduire à négliger l'horizon de l'universalité des sociétés humaines. *L'homo democraticus* est tenté de penser qu'il n'existe pas de jugements moraux universels par-delà la relativité des cultures et de la connaissance. Il est tenté de négliger l'existence de vérités, sans doute provisoires et partielles qu'apporte l'effort de connaissance, ces vérités qui sont les conditions du progrès de la raison et de l'humanité de l'homme. Il pourrait, au nom de la relativité des cultures, oublier l'horizon d'universel défini non par un contenu particulier, mais comme une référence et une Idée régulatrice, comme l'est la raison elle-même. Il pourrait négliger que l'universel, horizon naturel de la raison, est le principe régulateur qui préside à la comparaison des cultures et aux relations interculturelles. S'il cédait à la tentation du relativisme absolu, *l'homo democraticus* risquerait de confondre l'homme avec son destin social particulier, en lui déniait la capacité de ne pas être le simple produit de ces déterminations historiques, en refusant de lui reconnaître sa faculté d'autonomie au moins relative par rapport à la nature et à la société, en récusant sa liberté. *L'homo democraticus* est tenté de refuser l'idée de Vrai, du Beau ou du Juste, pour insister sur la relativité absolue des valeurs. Dans la mesure où nous avons tous un droit égal à dire le vrai, toute opinion vaudrait celle de tout autre individu. La validité de l'expérience et de l'effort de connaissance rationnelle risque d'être contestée au nom de l'égalité fondamentale de tous. Les scientifiques témoignent de l'irrationalité qui se développe et menace de remettre en cause les progrès de la connaissance. Dans la démocratie, « Tout est opinion » avait déjà annoncé Tocqueville.

La société démocratique est fondée sur la séparation des pouvoirs et la distinction des ordres. Il faut que, selon la formule célèbre de Montesquieu, le pouvoir arrête le pouvoir, autrement dit que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire n'empiètent pas l'un sur l'autre. La distinction de l'ordre politique et de l'ordre religieux, d'autre part, en est un principe fondateur, même si, on l'a dit, la séparation s'accompagne nécessairement de dialogues et de collaboration entre l'Etat religieusement neutralisé, les Eglises et les groupes religieux. Toute confusion des ordres à laquelle tend, au nom de l'égalité, l'indistinction de la démocratie « extrême » remet donc en question ces fondements de l'ordre politique.

Cette tendance risque de brouiller les distinctions entre les divers rôles sociaux et, en conséquence, le principe même de toute organisation collective. Une société suppose une hiérarchie, elle implique la division du travail et la différenciation des rôles pour organiser un pouvoir légitime réglé par les lois, pour gérer les conflits inévitables de toute vie collective – et d'ailleurs souhaitables, puisqu'ils manifestent la liberté des citoyens. Dans une société qui se donne l'égalité de tous pour fondement de sa légitimité, le risque est constant que les individus, après avoir légitimement revendiqué l'égalité civile, juridique et politique de tous, en viennent à exiger leur identité. Le refus d'admettre les compétences acquises par le savoir, de considérer l'expérience des plus anciens, d'admettre la diversité et la différence des talents menacent de rendre la société démocratique non seulement médiocre, mais contraire à ses propres aspirations de justice sociale.

Reste une dernière interrogation que je soumets à votre réflexion, à notre réflexion commune. L'utopie démocratique porte sur le monde concret, celui de l'expérience et du destin de chacun dans l'immédiat. Comment peut se maintenir une société *sans transcendance commune*, si ses membres ne partagent pas une conception du monde et les grandes valeurs qui organisent la vie des hommes ? S'il n'est fait appel ni à la Providence ni à une entité politique – ensemble d'institutions et de système de valeurs - qui dépasse le quotidien, comment rendre légitimes les limites inévitables que la vie collective impose à l'indépendance de chacun ? Comment légitimer les dispositions qui assurent la solidarité entre tous, comment justifier les contraintes de l'ordre social et la redistribution objective qu'assure

la société providentielle si un projet commun ne transcende pas l'expérience immédiate ? Si l'on ne fait pas de référence à un projet transcendantal, peut-on « faire société », ce qui signifie à la fois contrainte et solidarité ? Comment assurer le lien social si, après les religions, les valeurs sécularisées, liées à l'idéal patriotique ou internationaliste (le projet socialiste) s'affaiblissent ? Comment alors donner un sens au malheur de chacun et au mal dont les hommes et les sociétés ne peuvent manquer de faire l'expérience ?

Conclusion

Cette analyse des risques de dérives de la démocratie ne doit pas nous faire céder à la tentation de revenir en arrière et de nourrir une nostalgie pour un « âge d'or » imaginaire du passé qui n'a existé que dans notre imagination. Ce mode de pensée ne peut être que réactionnaire et ne nous aide pas à comprendre notre monde. Ce qu'il s'agit de penser aujourd'hui, c'est comment on peut transmettre l'essentiel d'une culture commune tout en tenant compte de l'évolution de la société démocratique, de ses aspirations légitimes – sans oublier d'apprécier ses acquis incontestables.

Les dévoiements ne sont pas inscrites dans l'histoire et l'inquiétude qu'on peut nourrir sur la capacité des démocraties à contrôler les dérives possibles ne doivent pas faire oublier leurs qualités, relatives sans doute, comme tout ce qui est humain, mais essentielles. C'est vers elles que votent en marchant les plus entreprenants des autres peuples, éventuellement en risquant leur vie. Nous ne disposons pas d'autre idée pour organiser humainement les sociétés humaines. Il faut donc critiquer notre propre critique et souligner encore une fois qu'il s'agit de comprendre les risques de dévoiement pour qu'avec la volonté de tous les démocrates, les démocraties sachent y résister. Le destin humain n'est pas écrit d'avance. C'est à nous de savoir lutter pour que la démocratie résiste à ses propres tentations celles que nourrissent à la fois ses manquements et l'exagération de ses principes et qu'elle reste le plus « convenable », sinon le plus exaltant, des régimes politiques existant. Il ne faudrait pas que trop de démocratie en vienne à tuer la démocratie.